

# RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU EXÉCUTIF DE LA LIGUE DE VOILE NOUVELLE-AQUITAINE

DU VENDREDI 13 OCTOBRE 2017

**Présents** : Mmes : Christiane CAHUZAC, Claire FOUNTAINE Hélène LA SALMONIE, Brigitte VIAUD, Mrs : Jacques BOISNARD, Gérard CARREAU, José CERVERA, Roland DANO, Raymond GOHIER, François GRIMMEISEN, Brieuc PERNES.

**Excusés** : Annick MICHAUD, Régis DUPERRIER.

**Invités** : Mrs Cédric LEROY, Éric LIMOUZIN, Gildas TREGOUET.

## ***Ordre du Jour :***

- point budgétaire : subventions - rectificatif budgétaire - validation du principe du catalogue 2018, demande salariales.
- validation du règlement sportif 2017 2018 : voile légère et voile habitable,
- lieu de la Coupe Régionale Banque Populaire.
- validation des missions 2017 2018 de nos salariés,
- point sur les ouvertures d'antennes du PER Ligue,
- calendriers des colloques ligue à venir.
- Questions diverses.

La séance est ouverte à 19h45 par Go To Meeting.

**DECISION 1 – Cooptation** Éric LIMOUZIN en remplacement de Francis DUBES de la liste des élections, élu entre-temps président du CDV33.

Le BE vote à l'unanimité des présents (11 membres) la cooptation d'Éric en charge de la Commission Sportive Habitale de la LVNA.

## **POINT BUDGETAIRE :**

L'ensemble des participants relèvent le fait que nous travaillons sans documents distribués à chacun. L'affichage sur écran n'est pas du tout satisfaisant et chacun n'a pas eu le temps de l'analyse nécessaire à une prise de décision.

Malgré ce fait nous prenons la seconde décision.

**DECISION 2 –Achat d'un zodiac pour renouveler la flotte de nos 10 unités zodiac.**

Nous comptons sur une subvention régionale à hauteur de 15 000€.

**Vote : 1 abstention et 11 voix pour.**

Éric quitte la réunion ayant d'autres obligations.

**DECISION 3 – Reversement des PVR :**

Raymond nous propose de garder un taux de 18% de la somme perçue par la vente des PVR, pour ouvrir droit d'achat pour les clubs dans le catalogue de la Ligue.

**Vote : OUI à l'unanimité des 11 membres présents**

**DECISION 4- Demande d'augmentation de salaire d'Antoine PETIT**

Vote : NON à l'unanimité. Antoine n'a que deux ans d'ancienneté. Le BE ne retient pas l'argumentaire développé par Antoine.

**DECISION 5 – Demande de l'équipe régionale de la Flotte Co Habitale (Longtze) de participation financière à son inscription au France.** La discussion est serrée parce que la demande a été faite après l'épreuve.

**Vote ; 6 pour, 5 contre.**

**DECISION 6 –Demande d’aide financière par Raphaël HOUSSE de Soustons Marensin, à sa formation de l’UC de formateur.** Les frais de formation ainsi que les frais annexes (Hébergement, restauration, déplacements) peuvent être pris en charge par UNIFORMATION, dès lors qu’une demande ait été déposée par le salarié.

**Vote : NON à l’unanimité.**

**DECISION 7- Demande de l’Inspection Pédagogique du Département de la Gironde sur le partenariat financier de la formation des professeurs des Ecoles.** La discussion tourne un peu en rond et pour en sortir, Brigitte nous propose de nous présenter un argumentaire pour la prochaine réunion.

### **REGLEMENT SPORTIF REGIONAL**

Là aussi Cédric déplore le manque de documents diffusés pour pouvoir voter.

**Pour les dériveurs** il propose un calendrier coupé en deux :

Automne : des régates de bassins.

Printemps : des régates de ligue pour les sélections aux France.

**Pour les catamarans** il propose toutes les régates de niveau Ligue. Bien cibler les sélections aux Francs (le but est de performer, pas d’arriver en une masse hétéroclite).

**PROPOSITION 8-** Faire des budgets prévisionnels cohérents pour 2018.

**PROPOSITION 9** - Faire moins de vacances pour la FFVoile qui ne dédommage pas la Ligue et davantage s’occuper du niveau régional.

**PROPOSITION 10** : Raymond a demandé à Éric de rédiger le règlement du Championnat Régional OSIRIS et d’établir le Calendrier des Habitables. La Finale 2017 va se courir au CVA, le samedi 28 octobre prochain.

Bien entendu les points 8 et 9 ne sont que des propositions puisqu’il n’y a pas eu vote.

### **COUPE REGIONALE des 2 et 3 JUIN 2018:**

Tout d’abord Raymond désire amender le cahier des charges en y présentant un appel d’offre à candidature de cette organisation.

**DECISION 11 : Le BE est favorable à cette proposition.**

### **ANTENNES PER :**

**PROPOSITION 12.** Voir si les CDVS accompagnent la Ligue dans l’aide financière apportée aux clubs « Antennes PER». Actuellement 4 clubs girondins ont été choisis en raison de leurs Sections Sportives Scolaires : Arcachon, Arès, Hourtin et Lacanau. Peut-être que nous allons avoir en plus le YCB avec le collège de Chantaco au Pays Basque. Les négociations avec les clubs de La Rochelle n’ont toujours pas abouti.

Raymond va nous envoyer le calendrier des signatures de convention par mail.

### **DATES IMPORTANTES :**

AG de la Ligue le 3 février à la Maison des Sports de Talence.

AG de la FFVoile le 24 mars à Paris

Il est 21h12. Raymond clos la séance.

Le Président  
**Raymond GOHIER**



La Secrétaire Générale  
**Christiane CAHUZAC**

